

Les parties aux présentes déclarent chacune en ce qui la concerne avoir pris connaissance fait par elles-mêmes que par les explications qu'elles ont eues de l'Agence, de l'article L 271-1 du code de la construction et de l'habitation modifié par la loi N°200-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU.

Le droit de rétractation prévu au dit article ne s'applique pas aux présentes pour la raison suivante : (acquéreur professionnel, bien non destiné à l'habitation) :

L'acquéreur déclare expressément destiner l'immeuble à usage d'habitation et ne pas agir en qualité de professionnel au sens de l'article 271-1 de la loi SRU. En cas de pluralité d'ACQUÉREURS, la rétractation de l'un d'eux emportera rétractation de tous.

BIEN concerné par l'offre : Mandat n° [redacted]

Adresse : [redacted]

Prix proposé :

Euros hors frais d'enregistrement

Validité de l'offre :

Offre valable jusqu'au

Après cette date, sans réponse des propriétaires, les acquéreurs ne seront plus tenus à leur présent engagement.

Financement de cette acquisition :

Apport* :

Soumis à la condition :

Capital emprunté :

Taux :

% Durée :

ans Mensualité :

*Voir au dos détails de la provenance des fonds

